

# SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

**Présents** : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, LABAS. O, VIALTAIX. M, SIMON. L, Mrs DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, REINE. V, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C.

**Excusées** : Mme GEAI. G, Mr. BENQUET. C.

**Absent**: Mr PEYRAUD. C.

**Pouvoirs** : Mr BENQUET.C à Mme VENTENAT. MF.

**Secrétaire de séance** : Mme VIALTAIX. M.

## **PRESENTATION MR ROHRBACH: PROJET MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Madame le Maire donne la parole à Mr ROHBACH, venu présenter son projet de marché hebdomadaire.

Monsieur ROHRBACH, explique les grandes lignes de son projet :

- Marché alimentaire le mercredi matin
- Démarrage le 02/06/2021
- Fruits/légumes, volailles, poissons, pains...etc.
- Minimum 7 stands
- Gratuité la 1<sup>ère</sup> année
- Emplacement Place du Marché

Plusieurs questions se posent, notamment :

- Les déchets
- Horaires d'arrivée et de départ
- Stationnement des véhicules
- Conventionnement avec les exposants et date limite dépôt de dossier

La communication :

- Distribution de tracts
- Site internet de la commune
- PanneauPocket

Madame LABAS s'interroge sur la pertinence du mercredi matin et demande si le samedi matin ne serait pas mieux adapté. Mr ROHBACH explique que le mercredi matin est adapté en fonction des autres marchés alentours.

Le conseil municipal approuve la gratuité des emplacements pour la première année. Concernant le conventionnement, celui-ci permettra surtout d'assurer leur place aux exposants et éviter la multiplication des stands similaires.

Madame le Maire propose la création d'une commission de travail. Se portent volontaires pour animer cette commission :

Laure SIMON – Odile LABAS - Vincent REINE – Thomas DEMENEIX – Jean-Louis ROHRBACH ;

La première réunion se tiendra le lundi 1 mars 2021 à 19h30 au Château.

Monsieur ROHBACH se retire afin de respecter le huis clos. La séance du conseil municipal est ouverte.

Madame le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 21/01/2021. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

### **TRAVAUX ONF 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'action 2021 proposé par l'Office National des Forêts, concernant les forêts sectionnelles de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- De valider le programme d'action 2021 proposé par l'ONF, comprenant :
  - Reboisement de la section du Montmerle et de Marnières pour un montant de 8 280.00 € HT soit 9 936.00 € TTC,
  - Travaux sylvicoles sur la section du Mondayraud pour un montant de 1 000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC.
  
- D'accepter le montant total des travaux pour la somme de 9 280.00 € H.T soit 11 136.00 € TTC.
  
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **AMENAGEMENT PLACE DU MARCHÉ**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, le courrier déposé dans les boîtes aux lettres de chaque habitant de la commune, dans le cadre de la consultation publique concernant l'aménagement de la Place du Marché. Elle précise que l'information a été publiée dans le journal local, sur le site internet de la commune et sur Panneau Pocket.

« La Commune travaille sur de nombreux projets. Un dont l'enjeu majeur est de dessiner pour quelques décennies le devenir de notre cité :

#### ***L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ***

En 2020, nous vous avons sollicité à travers un questionnaire puis ensuite, lors d'une réunion sur site afin de vous permettre de nous faire part de vos idées, de vos attentes.

Vos réponses ont permis au cabinet d'études LLAA de travailler sur un avant-projet. Nous remercions ceux qui se sont associés à ces deux premières consultations.

La COVID 19 ne nous permettant pas d'organiser comme prévue une réunion de présentation de cet avant-projet, le Conseil Municipal a décidé :

- La mise en place d'une présentation de cet avant-projet par une exposition dans la salle située face au secrétariat de mairie du 22 Février au 20 Mars inclus.
- Une présentation également sur table accompagnée, d'un registre de consultation publique sur lequel il vous sera possible de noter vos impressions, idées, suggestions, appréciations etc...

La salle sera ouverte au public, dans le respect du protocole sanitaire, à savoir accueil de seulement 2 personnes à la fois. En semaine aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

Lundi 8h30-12h30 et 13h30-18h00

Mardi – Jeudi – Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Les samedis matins 27 Février – 6 – 13 - 20 Mars de 10h à 12h30

Nous vous invitons vivement à venir vous associer à la Municipalité pour ce qui sera :

### **MERINCHAL DEMAIN »**

#### **PROJET DE TERRITOIRE**

Madame le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion portant sur le projet de territoire décliné par la communauté de communes. Le projet de territoire :

- Est un document prospectif et stratégique par lequel une collectivité définit son avenir et les enjeux de son territoire en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.
- Constitue une bonne occasion de fédérer les communes membres et de renforcer l'esprit communautaire, voire de le faire progresser vers plus de cohésion territoriale.
- Permettra de mettre en place des actions pour améliorer la qualité de vie et l'accueil de nouvelle population mais également pour accompagner des projets structurants.
- Permettra la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLUI).

Une discussion s'engage sur la nécessité de définir une carte communale en attendant la réalisation du PLUI. En effet, celui-ci ne sera effectif que d'ici 4 ou 5 ans. En attendant, il semble important de pouvoir pallier au nouveau règlement d'urbanisme qui a considérablement réduit les zones constructibles. Madame le Maire propose de remettre cette réflexion à une prochaine séance, la situation étant disparate selon les communes. Quoi qu'il en soit, les élus s'ils s'engagent, devront s'entourer de nombreuses garanties afin de ne pas perdre leur prérogative. A suivre...

## PETITES VILLES DE DEMAIN ET COMMERCE LOCAL

Ces points sont ajournés au prochain conseil municipal, Madame le Maire n'ayant pas en sa possession tous les éléments nécessaires à la bonne information de l'assemblée.

### SIAEPA

Monsieur CHEFDEVILLE rend compte au conseil municipal de la réunion du 10 février 2021 à la Courtine.

Le syndicat compte 2 838 abonnés pour une consommation totale de 275 077m<sup>3</sup>.

#### Tarification :

Le prix de l'eau est divisé en trois tranches :

- De 0 à 500m<sup>3</sup>, 2.30€ le m<sup>3</sup> (2 770 abonnés)
- De 500 à 5 000m<sup>3</sup>, 2.30€ le m<sup>3</sup> (66 abonnés)
- Plus de 5 000m<sup>3</sup>, 1.75€ le m<sup>3</sup> (2 abonnés)

Recettes totales part variable de 602 892.25€

- Le prix de l'abonnement passant de 120€ à 140€

Recettes totales part fixe de 397 320€

Recettes totales de 1 000 152.20€

Dépenses annuelles 823 898€

Excédent théorique de 176 254.20€

#### Participation des communes :

Au jour de la réunion 17 communes sur 24 ont versé leur participation pour l'année 2020 ne sachant pas lesquelles. Pour information, 17 communes adhèrent à l'eau. 7 sont concernées par l'AC et l'ANC mais n'ont pas encore réglé leur part.

#### Dette Véolia :

Les 2 semestres de 2019 sont réglés et il reste les 2 semestres de 2020 à devoir.

#### Contrat Véolia :

Un avenant n°3 a été proposé à Véolia suite à un déficit structurel causé par le vieillissement des canalisations et l'impact des mesures Covid, selon Véolia.

Il est donc proposé les modifications suivantes :

- Arrêt de l'entretien des espaces verts dans les périmètres de protection immédiats
- Arrêt du renouvellement préventif des compteurs

Le contrat de Véolia arrive à terme au mois de juin 2020. Deux propositions sont faites : Régie ou affermage.

#### Courrier :

Une lettre sera prochainement adressée à tous les abonnés pour expliquer la situation financière du syndicat, qui nécessite une augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement.

## **SYNDICAT DU COLLEGE**

Madame le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion du syndicat du collège de Crocq du 5 février 2020. Lors de cette réunion, le devenir du syndicat a été abordé.

La question du maintien de celui-ci s'est posée au vue de la gestion qui est désormais assurée par la Région. Après discussion, il apparait que le syndicat devrait être dissous. Pour cela, il est nécessaire de respecter une procédure particulière. D'autant plus, que la salariée ne peut être licenciée et doit absolument être reprise par une commune membre ou être admise en surnombre auprès du centre de gestion avec indemnisation par les communes membres.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Bornage la Chassagne :**

Monsieur DEVESSIER informe l'assemblée d'un bornage au village de la Chassagne concernant le terrain visé par la construction d'une maison d'habitation de Monsieur BROUSSE Quentin. Le rendez-vous initialement prévu ce jeudi 18 février est repoussé au jeudi 25 février 2021.

### **Salle du conseil :**

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal des travaux réalisés dans la salle du conseil et la petite salle attenante. Ces travaux sont désormais terminés.

### **Logement Champ de la Plaine :**

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un problème rencontré avec le poêle à granules situé dans le logement 4 Champ de la Plaine. Le poêle n'est pas compatible avec la sortie ventouse installée, provoquant un enfumage du logement et un encrassement du poêle important. Après avoir consulté deux installateurs, dont l'entreprise ayant effectuée la sortie ventouse, il est décidé de remplacer ce poêle pour pallier au problème.

### **Cimetière :**

Monsieur DESGRANGES informe le conseil municipal de travaux réalisés dans le cimetière par les employés communaux. Ces travaux consistent en un aménagement permettant de recycler les différents matériaux.

### **Déchets :**

Madame le Maire rend compte au conseil municipal d'une réunion organisée par la communauté de communes concernant la compétence déchets. Lors de cette réunion, il est apparu que les modes de fonctionnement étaient disparates d'un territoire à l'autre. Un appel d'offre devrait prochainement être publié. Le problème de la taxe des ordures ménagères pose également question. En effet, celle-ci est d'un peu plus de 9€ pour l'ancienne comcom Chénérailles, 13.68€ pour notre ancienne comcom et 14.81€ pour l'ancienne comcom d'Auzances. Le lissage risque donc de poser problème.

**La séance est levée à 23h00.**